



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 08/06/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 52

relative à l'élection du vice-président du conseil d'administration de l'Université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 9 des statuts annexés,

Vu la candidature de Mme Laurence CALANDRI,

Vu le procès-verbal de dépouillement scrutin, en date du 8 juin 2023, faisant état des résultats suivants :

- Mme Laurence CALANDRI : 26 Suffrages exprimés
 3 Bulletins blancs ou nuls

Considérant qu'en application du I. de l'article 9 susvisé des statuts de l'Université Toulouse Capitole, le conseil d'administration élit parmi ses membres élus un vice-président, à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Mme CALANDRI est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Toulouse Capitole.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK
